

# L'IMMIGRATION POLONAISE EN FRANCE 1919-1945



Cachet de la France sur le protocole d'échange des ratifications de la convention relative à l'émigration et l'immigration. Document du 15 avril 1920. Source : Archives du MAE de Varsovie

Varsovie, le 4 avril 1919. Eugène Pralon, Ambassadeur de France à Varsovie, vient présenter ses lettres de créance au chef de l'Etat polonais, Jozef Pilsudski. Source : NAC



Timbre-poste émis à l'occasion du cinquantenaire de l'immigration polonaise en France. Dessin - Raymond Juszkowiak.

## La convention franco-polonaise sur l'immigration

### L'établissement des relations franco-polonaises en 1919

En avril 1919, la France et la Pologne, redevenue indépendante, procèdent à un échange d'ambassadeurs. Les deux pays établissent en priorité des relations économiques et militaires. Un autre dossier répondant à un besoin vital pour les deux pays sera celui de l'emploi des Polonais en France.

### Des partenaires aux besoins déséquilibrés

Après la guerre, la France doit reconstruire les départements du Nord et de l'Est qui ont subi de graves dégâts matériels. Mais, avec un bilan d'un million et demi de morts au combat et d'innombrables invalides de guerre, la France manque cruellement de bras.

En Pologne, la situation est encore plus grave : industrie totalement dévastée par une longue guerre de mouvement, population des villes menacée par la faim et par une épidémie de typhus... De plus, le nouvel État polonais devait faire face à un lourd problème de surpopulation des campagnes qui, déjà à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, avait engendré un fort courant d'émigration vers l'Allemagne, vers l'Amérique et même vers la France. Ce problème restera d'ailleurs brûlant jusqu'en 1939.

### Une convention désavantageuse pour la Pologne

Le 3 septembre 1919, à Varsovie, la France et la Pologne signent à la hâte une convention „relative à l'émigration et l'immigration”, qui établit le cadre réglementaire dans lequel la France pourra employer des ouvriers polonais. Son aspect positif est qu'elle prévoit l'égalité des droits en matière de salaire et de protection sociale entre travailleurs nationaux et étrangers. Mais le texte est rédigé de façon à donner tout pouvoir à la France de recruter la main-d'œuvre polonaise comme bon lui semble.



Carte postale. Les ruines de Kalisz, ville de Pologne détruite par des bombardements allemands en août 1914. Source : Polona



Mutilés de la Première Guerre mondiale en France. Avant de retrouver un éventuel emploi après la guerre, ils devront passer par des centres de formation spécialisés. Domaine public



Carte des parcours à partir des centres de recrutement



Centre de Myslowice. Source : Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde



Plaque de la Société Générale d'Immigration sur le bâtiment du centre de Myslowice. Source : Musée de la ville de Myslowice

Passeport polonais

Page intérieure de passeport. Son détenteur a quitté le territoire polonais à Zbaszyn et est venu en France en train en passant par Berlin



## L'organisation du recrutement de la main-d'œuvre polonaise

### La prise en mains du recrutement par le patronat français

La Convention prévoyait la collaboration entre deux structures étatiques : la Mission française pour le recrutement de la main-d'œuvre en Pologne et l'Office polonais d'émigration. Mais faute de personnel compétent et de moyens financiers des deux côtés, leur tâche est vite prise en mains par une délégation du Comité Central des Houillères de France (CCHF) et de la Société des agriculteurs de France, les deux secteurs de l'économie française les plus demandeurs de main-d'œuvre étrangère. En 1924, ils fonderont la Société Générale d'Immigration (SGI), qui fonctionnera comme une véritable entreprise de recrutement privée.

### Les centres de recrutement en Pologne

En 1919, le CCHF installe un centre de recrutement à Varsovie. Mais l'Armée Rouge arrivant aux portes de Varsovie, en août 1920, il est déplacé à Czestochowa, puis à Poznan qui s'avère plus commode pour l'organisation du transport. Enfin, en février 1923, le centre s'installe à Myslowice, en Silésie, afin de faciliter le recrutement de mineurs déjà expérimentés.

Le transport vers la France se fait par trains qui arrivent tous à Toul. Au cours de l'été 1923, l'Allemagne ayant fermé la circulation ferroviaire sur son territoire en représailles contre l'occupation de la Ruhr, un second centre permettant le transport par bateau de Gdansk ou Gdynia au Havre est ouvert à Wejherowo en Poméranie.

### Un mode de sélection inflexible

La sélection des candidats reconnus comme aptes au travail en France exige d'eux une santé particulièrement robuste. La moindre malformation physique ou le moindre soupçon de maladie contagieuse est éliminatoire.

Pour les Polonais, le départ pour la France était un véritable saut dans l'inconnu. En effet, ce n'est qu'à Toul, où les attendaient des formalités administratives très strictes, qu'ils découvraient leur lieu de destination final et le nom de leur employeur, en signant un contrat de travail d'une durée d'une année. De plus, au début, le patronat français ne recrutait que des hommes, de préférence célibataires. Une amélioration importante interviendra en 1924, lorsqu'il incitera à l'accueil d'ouvriers accompagnés de leurs familles, afin de fidéliser un personnel dont il appréciera très vite la force de travail et les qualités.



Page du passeport de Kazimierz Aleksy, Parti de Grande Pologne, il a pris le bateau à Gdansk pour venir en France.



Première à droite Maria Stefanska née Blaszczyk, Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais)

Cachet du dépôt de Toul, où les immigrants polonais effectuaient les dernières formalités administratives, avant de rejoindre leur lieu d'emploi.



Polonais en attente dans le centre de dépôt de Toul dans les années 30. Col. Danuta Tanrawski-Kasparian

Conception et réalisation :  
**Barbara Miechówka**  
et **Hanna Zaworonko-Olejniczak**

Remerciements à Andrzej Biernat, Didier Leidner  
et à tous ceux qui nous ont confié leurs archives familiales

